

CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE 2014 : MODE D'EMPLOI

Après les conférences de 2012 et 2013, la 3^{ème} conférence environnementale du Gouvernement est organisée en ce mois novembre autour de 3 enjeux majeurs : le changement climatique, les transports et la ville durable et les interactions santé-environnement. Rassemblant des représentants des entreprises, des associations environnementales, des collectivités, cet événement doit permettre aux ministères d'approfondir la concertation et de dégager des pistes d'actions pour relever les défis de la « croissance verte ».

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a mis en place en 2012 un processus de concertation sur les politiques publiques de développement durable : les « conférences environnementales ». Il s'agit, à l'instar du Grenelle, d'un lieu de débat devant permettre de faire remonter des propositions et d'identifier les leviers d'action, afin de relever les défis de la croissance verte. A la différence du Grenelle de l'environnement qui avait examiné un très grand nombre d'enjeux environnementaux dès 2007 pour lancer ensuite une série de chantiers, les conférences environnementales s'attachent à traiter 3 thèmes chaque année. Trois enjeux ont été retenus pour 2014 : le changement climatique, les transports et les villes durables et enfin les interaction santé-environnement. Les Chambres d'agriculture, à travers la représentation de l'APCA, ont travaillé depuis plusieurs mois au sein du Conseil national de la transition écologique (CNTE) pour préparer les débats et participeront activement à ces réflexions au cours des tables-rondes.

CLIMAT ET MOBILISATION POUR LA COP 21

Paris accueillera en 2015 la 21^{ème} conférence des nations unies sur les changements climatiques. La Conférence environnementale 2014 constitue ainsi pour le Gouvernement, à un peu plus d'un an de la COP21, une occasion de mobiliser les acteurs de la société française pour « renforcer l'exemplarité environnementale de la France ». Selon les termes de la proposition de cadrage du ministère, cette table ronde ne portera pas sur la négociation internationale en tant que telle, mais « sur ce que l'État et l'ensemble des acteurs peuvent faire pour contribuer à cette mobilisation nationale et créer un environnement favorable à la réussite de Paris Climat 2015 ». L'agriculture est fortement concernée par cette table-ronde : par la réduction des émissions générées par l'activité agricole (volet atténuation du changement climatique) et par les impacts du climat sur les productions et sur la stratégie des exploitations (volet « adaptation » de l'agriculture au changement climatique).

TRANSPORTS ET VILLES DURABLES

Le Gouvernement souhaite renforcer les actions en matière d'optimisation des transports (maîtrise de la demande : organisation du travail, infrastructures, logistique...) et de mobilité durable (nouveaux modes de déplacement, innovations technologiques...). Bien que centrée sur le milieu urbain, cette table-ronde devrait également aborder des enjeux majeurs pour le secteur agricole : devenir du « chevelu » ferré pour le fret marchandise, difficultés de circulation des engins agricoles sur les routes, place des biocarburants dans les transports, consommation de foncier par les infrastructures de transport.

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DOIT ABOUTIR À UN NOUVEL ACCORD INTERNATIONAL SUR LE CLIMAT, APPLICABLE À TOUS LES PAYS, DANS L'OBJECTIF DE MAINTENIR LE RÉCHAUFFEMENT MONDIAL EN DEÇÀ DE 2°C

PARMI LES THÈMES ÉVOQUÉS LA PLACE DES BIOCARBURANTS DANS LES TRANSPORTS

LES DATES À RETENIR

6 novembre

Climat et mobilisation nationale pour la COP 21

> à l'Institut océanographique à Paris, en parallèle de la rencontre du GIEC avec l'IPBES* « Climat et biodiversité »

18 novembre 2014

Transports et villes durables

> à la Cité Descartes à Marne-la-Vallée, en parallèle de l'événement « Green City »

28 novembre 2014

Environnement et santé

> à l'Institut Pasteur à Paris, en parallèle du colloque de l'ANSES « Effets des polluants chimiques sur la santé humaine »

Décembre 2014

Discours de clôture du Président de la République à la suite de la conférence des nations unies sur le Climat de Lima.

Janvier 2015

Présentation, par le Premier Ministre et la Ministre de l'Écologie, de la feuille de route et des engagements du Gouvernement devant un CNTe exceptionnel

*IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

POUR PLUS D'INFOS

La page « Énergie et Climat » du site internet des Chambres d'agriculture :

www.chambres-agriculture.fr/thematiques/environnement/energiesetclimat

La page du site internet du ministère dédiée à la conférence environnementale :

www.developpement-durable.gouv.fr/-La-conference-environnementale,7324-.html

Le site internet du comité pour la fiscalité écologique :

www.comite-fiscalite-ecologique.gouv.fr

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

ÉCOANTIBIO

RÉDUIRE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES VÉTÉRINAIRES

ÉCOPHYTO

RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Le secteur agricole et les Chambres d'agriculture sont déjà engagées fortement pour la préservation de la santé et de l'environnement notamment au travers des dispositifs Ecophyto et Ecoantibio.

L'article 1^{er} de la Charte de l'environnement fait de l'accès de tous à un environnement sain un enjeu de premier plan en proclamant que « chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé ». La table-ronde santé-environnement vise ainsi à renforcer les actions de prévention collective, à identifier les actions de préventions, à valoriser une approche intégrée de l'exposition des personnes (effets cumulés des contaminants), à mieux caractériser les inégalités environnementales de santé et à mettre en place des dynamiques territoriales. Afin d'y parvenir, ces approches sont considérées en articulation avec l'élaboration du

3^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE 3). L'agriculture a d'ores et déjà engagé des actions importantes dans ce domaine : plan Ecophyto, plan Ecoantibio, mesures en faveur de la qualité de l'air...

À noter qu'en parallèle des thèmes spécifiques traités au cours des tables-rondes de la conférence environnementale, le ministère a mis en place deux instances de concertation permanente sur des enjeux structurant au plan national : le comité pour la fiscalité écologique et la commission spécialisée de modernisation du droit de l'environnement. Ces deux instances mènent des travaux dont les résultats sont très attendus par le monde agricole. ●

Le CNTe

Il s'agit du Conseil national de la transition écologique. Le CNTe est l'instance nationale de concertation et de suivi des actions du gouvernement en faveur de la transition écologique. Il est composé de 5 collèges : organisations syndicales, organisations d'employeurs, représentants des collectivités locales, associations et ONG et parlementaires. L'APCA, ainsi que les autres assemblées consulaires, y siègent également en tant qu'invités permanents.